

6.6

Placements

6.6 PLACEMENTS

6.6.1 Visas de prospectus

6.6.1.1 Prospectus provisoires

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus provisoire pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus provisoires sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du premier paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Gaz Métro inc.	7 août 2008	Québec <ul style="list-style-type: none"> - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île du Prince Édouard - Terre-Neuve et Labrador - Territoire du Nord-Ouest - Yukon - Nunavut
ProMetic Sciences de la Vie inc.	12 août 2008	Québec <ul style="list-style-type: none"> - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île du Prince Édouard - Terre-Neuve et Labrador
Copernican World Financial Infrastructure Trust	8 août 2008	Ontario
Catégorie équilibrée Power Dynamique	7 août 2008	Ontario
Portefeuille des actions vedettes canadiennes RBC Dominion Valeurs Mobilières	8 août 2008	Ontario

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.2 Prospectus définitifs

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Invesco Trimark	13 août 2008	Ontario
Fonds de gestion de trésorerie en dollars canadiens AIM (auparavant, Fonds de gestion de trésorerie en dollars canadiens AIM Trimark)		
Fonds de gestion de trésorerie en dollars américains AIM (auparavant, Fonds de gestion de trésorerie en dollars américains AIM Trimark)		
Invesco Trimark	13 août 2008	Ontario
Portefeuille de versement de retraite 2023 Invesco Trimark		
Portefeuille de versement de retraite 2028 Invesco Trimark		
Portefeuille de versement de retraite 2033 Invesco Trimark		
Portefeuille de versement de retraite 2038 Invesco Trimark		
Fonds de répartition Dialogue Invesco Trimark (auparavant, Fonds de répartition Dialogue AIM Trimark)		
Portefeuille de revenu Dialogue Invesco Trimark (auparavant, Portefeuille de revenu Dialogue AIM Trimark)		
Portefeuille de revenu avec croissance Dialogue Invesco Trimark (auparavant, Portefeuille de revenu avec croissance		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
<p>Dialogue AIM Trimark)</p> <p>Portefeuille de croissance avec revenu Dialogue Invesco Trimark (auparavant, Portefeuille de croissance avec revenu Dialogue AIM Trimark)</p> <p>Portefeuille de croissance Dialogue Invesco Trimark (auparavant, Portefeuille de croissance Dialogue AIM Trimark)</p> <p>Portefeuille de croissance à long terme Dialogue Invesco Trimark (auparavant, Portefeuille de croissance à long terme Dialogue AIM Trimark)</p> <p>Catégorie combinée équilibrée canadienne Invesco Trimark (auparavant, Catégorie combinée équilibrée canadienne AIM Trimark)</p> <p>Catégorie combinée actions canadiennes Invesco Trimark (auparavant, Catégorie combinée actions canadiennes AIM Trimark)</p> <p>Catégorie combinée actions américaines Invesco Trimark (auparavant, Catégorie combinée actions américaines AIM Trimark)</p> <p>Catégorie combinée actions mondiales Invesco Trimark (auparavant, Catégorie combinée actions mondiales AIM Trimark)</p> <p>Fonds d'intérêt Trimark</p> <p>Fonds de marché monétaire canadien AIM</p> <p>Catégorie revenu à court terme AIM</p> <p>Fonds du marché monétaire américain Trimark</p> <p>Fonds de revenu gouvernemental Plus Trimark</p> <p>Fonds d'obligations canadiennes Trimark</p> <p>Fonds de revenu à taux variable Trimark</p> <p>Fonds d'obligations Avantage Trimark</p> <p>Fonds mondial d'obligations à rendement élevé Trimark</p> <p>Fonds de croissance du revenu Trimark</p> <p>Fonds équilibré Sélect Trimark</p>		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Catégorie revenu diversifié Trimark		
Fonds équilibré canadien AIM		
Fonds mondial équilibré Trimark		
Catégorie mondiale équilibrée Trimark		
Catégorie Objectif Canada Trimark		
Catégorie de dividendes canadienne Plus Trimark		
Fonds Trimark canadien		
Fonds Destinée canadienne Trimark		
Fonds canadien de croissance Sélect Trimark		
Catégorie distinction canadienne Trimark (auparavant, Catégorie distinction canadienne AIM)		
Fonds d'excellence canadien AIM		
Catégorie d'excellence canadienne AIM		
Fonds de petites sociétés canadiennes Trimark		
Catégorie Destinée nord-américaine Trimark		
Fonds de sociétés américaines Trimark		
Catégorie sociétés américaines Trimark		
Fonds américain AIM		
Catégorie petites sociétés américaines Trimark		
Catégorie de dividendes mondiale Trimark		
Fonds Trimark		
Fonds de croissance Sélect Trimark		
Catégorie croissance Sélect Trimark		
Catégorie actions mondiales Invesco (auparavant, Catégorie distinction mondiale AIM)		
Catégorie croissance mondiale AIM (auparavant, Catégorie thématique mondiale AIM)		
Fonds Destinée mondiale Trimark		
Catégorie Destinée mondiale Trimark		
Catégorie petites sociétés mondiales		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Trimark Fonds international des sociétés Trimark Catégorie croissance internationale AIM Fonds Europlus Trimark Fonds de croissance européen AIM Catégorie croissance européenne AIM Fonds Indo-Pacifique Perpetualm (auparavant, Fonds Indo-Pacifique AIM) Fonds de ressources canadiennes Trimark Fonds immobilier mondial Invesco Fonds Découverte Trimark Fonds des sciences de la santé mondial Trimark (auparavant, Fonds des sciences de la santé mondial AIM) Catégorie sciences de la santé mondiales Trimark (auparavant, Catégorie sciences de la santé mondiales AIM) Fonds des technologies mondial Trimark (auparavant, Fonds des technologies mondial AIM) Catégorie technologies mondiales Trimark (auparavant, Catégorie technologies mondiales AIM)		
Fonds mutuels CIBC Famille de Portefeuilles sous gestion CIBC Fonds de bons du Trésor canadiens CIBC (auparavant Fonds privilégié bons du Trésor canadien CIBC) Fonds marché monétaire CIBC Fonds marché monétaire en dollars américains CIBC Fonds valeurs liquides rendement élevé CIBC Fonds de revenu à court terme CIBC (auparavant Fonds d'hypothèques et de revenu à court terme CIBC) Fonds canadien d'obligations CIBC Fonds à revenu mensuel CIBC Fonds d'obligations mondiales CIBC	12 août 2008	Ontario

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds mondial à revenu mensuel CIBC		
Fonds équilibré CIBC		
Fonds de revenu de dividendes CIBC (auparavant Fonds de revenu diversifié CIBC)		
Fonds de croissance de dividendes CIBC (auparavant Fonds de dividendes CIBC)		
Fonds d'actions canadiennes CIBC		
Fonds d'actions valeur canadiennes CIBC		
Fonds de petites capitalisations canadien CIBC (auparavant Fonds d'appréciation du capital CIBC)		
Fonds discipline d'actions américaines CIBC		
Fonds petites sociétés américaines CIBC		
Fonds d'actions mondiales CIBC		
Fonds discipline d'actions internationales CIBC		
Fonds d'actions européennes CIBC		
Fonds d'actions japonaises CIBC		
Fonds de marchés émergents CIBC (auparavant Fonds économies émergentes CIBC)		
Fonds Asie-Pacifique CIBC (auparavant Fonds prospérité de l'Extrême-Orient CIBC)		
Fonds Amérique latine CIBC		
Fonds petites sociétés internationales CIBC		
Fonds sociétés financières CIBC		
Fonds ressources canadiennes CIBC		
Fonds énergie CIBC		
Fonds immobilier canadien CIBC		
Fonds métaux précieux CIBC		
Fonds démographie Amérique du Nord CIBC		
Fonds mondial de technologie CIBC		
Fonds indiciel d'obligations canadiennes à		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
court terme CIBC		
Fonds indice obligataire canadien CIBC		
Fonds indice obligataire mondial CIBC		
Fonds indiciel équilibré CIBC		
Fonds indice boursier canadien CIBC		
Fonds indice boursier américain élargi CIBC (auparavant Fonds indice boursier américain CIBC)		
Fonds indice boursier américain CIBC (auparavant Fonds REER indice boursier américain CIBC)		
Fonds indice boursier international CIBC		
Fonds indice boursier européen CIBC		
Fonds REER indice boursier japonais CIBC		
Fonds indiciel marchés émergents CIBC		
Fonds indiciel Asie Pacifique CIBC		
Fonds indice Nasdaq CIBC		
Portefeuille revenu sous gestion CIBC		
Portefeuille revenu Plus sous gestion CIBC		
Portefeuille équilibré sous gestion CIBC		
Portefeuille équilibré à revenu mensuel sous gestion CIBC		
Portefeuille croissance équilibré sous gestion CIBC (auparavant Portefeuille REER croissance équilibré sous gestion CIBC)		
Portefeuille croissance sous gestion CIBC (auparavant Portefeuille REER croissance sous gestion CIBC)		
Portefeuille croissance dynamique sous gestion CIBC (auparavant Portefeuille REER croissance dynamique sous gestion CIBC)		
Portefeuille revenu sous gestion en dollars américains CIBC		
Portefeuille équilibré sous gestion en dollars américains CIBC		
Portefeuille croissance sous gestion en dollars américains CIBC		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Invesco Trimark	13 août 2008	Ontario
Fonds de gestion de trésorerie en dollars canadiens AIM (auparavant, Fonds de gestion de trésorerie en dollars canadiens AIM Trimark) (série Société)		
Invesco Trimark	13 août 2008	Ontario
Fonds de gestion de trésorerie en dollars canadiens AIM (auparavant, Fonds de gestion de trésorerie en dollars canadiens AIM Trimark) (série Sélect)		
Invesco Trimark	13 août 2008	Ontario
Fonds de gestion de trésorerie en dollars canadiens AIM (auparavant, Fonds de gestion de trésorerie en dollars canadiens AIM Trimark) (série Maîtrise)		
Portefeuilles Harmony	12 août 2008	Ontario
Catégorie Portefeuille d'actions canadiennes Harmony		
Catégorie Portefeuille de revenu fixe canadien bonifié Harmony (auparavant Catégorie Portefeuille de revenu fixe canadien Harmony)		
Catégorie Portefeuille non traditionnel Harmony		
Catégorie Portefeuille d'actions étrangères Harmony		
Catégorie Portefeuille d'actions américaines Harmony		
Catégorie Superportefeuille de croissance équilibrée Harmony		
Catégorie Superportefeuille de croissance plus Harmony		
Catégorie Superportefeuille de croissance Harmony		
Catégorie Superportefeuille de croissance		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
maximale Harmony		
Portefeuille non traditionnel Harmony	12 août 2008	Ontario
Portefeuilles privés Invesco Trimark	13 août 2008	Ontario
Portefeuille de versement de retraite 2023 Invesco Trimark		
Portefeuille de versement de retraite 2028 Invesco Trimark		
Portefeuille de versement de retraite 2033 Invesco Trimark		
Portefeuille de versement de retraite 2038 Invesco Trimark		
Portefeuille privé d'obligations canadiennes Trimark		
Portefeuille privé de revenu mensuel Trimark		
Portefeuille privé mondial équilibré Trimark		
Portefeuille privé d'actions canadiennes Trimark		
Portefeuille privé d'actions canadiennes de croissance AIM		
Portefeuille privé d'actions américaines Trimark		
Portefeuille privé d'actions mondiales Trimark		
Portefeuille privé d'actions mondiales de moyenne capitalisation Trimark		
Portefeuille privé d'actions EAEO Trimark		
Portefeuille privé d'actions EAEO de croissance AIM		
Portefeuille privé mondial équilibré Trimark – Devises neutres		
Portefeuille privé d'actions américaines Trimark – Devises neutres		
Portefeuille privé d'actions mondiales Trimark – Devises neutres		
TDK Resource Fund Inc.	11 août 2008	Ontario

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.3 Modifications du prospectus

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé une modification du prospectus pour laquelle un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de modifications du prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds de Ressources Naturelles Enervest Ltée	8 août 2008	Alberta
Fonds Fidelity	13 août 2008	Toronto
Fonds Fidelity Expansion Canada Fonds Fidelity Potentiel Canada		
Rio Alto Mining Limited	8 août 2008	Colombie-Britannique

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.4 Dépôt de suppléments

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un supplément de prospectus qui complète l'information contenue au prospectus préalable ou simplifié de ces émetteurs pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières :

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Credit Suisse	24 juin 2008	16 avril 2008
Credit Suisse	16 juillet 2008	16 avril 2008
Credit Suisse	16 juillet 2008	16 avril 2008

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Fiducie de cartes de crédit Broadway	25 juin 2008	17 juin 2008
Fiducie de cartes de crédit Broadway	25 juin 2008	17 juin 2008
First Capital Realty Inc.	25 juin 2008	2 juin 2008
Master Credit Card Trust	23 juillet 2008	27 février 2008

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces suppléments, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.2 Dispenses de prospectus

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.htm, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour à l'étape 3 - Date de décision, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées à l'étape 4 – Compétences, cocher le choix « aucune » à l'étape 5 – Législation, cocher le choix « aucune » à l'étape 6 – Cours, cocher le choix « valeurs mobilières » à l'étape 7 – Tribunaux administratifs et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

6.6.3 Déclarations de placement avec dispense

Le personnel de l'Autorité tient à rappeler qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer qu'ils bénéficient de la dispense statutaire prévue aux articles 43 ou 51 de la Loi, tels qu'ils se lisaient avant le 14 septembre 2005, ou des dispenses prévues au *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus et d'inscription* («Règlement 45-106»).

Le personnel rappelle également qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer du respect des délais impartis pour déclarer les placements de même que de fournir une information exacte. Toute contravention aux dispositions législatives et réglementaires pertinentes constitue une infraction.

Veuillez prendre note que les informations contenues aux avis déposés en vertu de l'ancien article 46 de la Loi et aux déclarations de placement avec dispense déposées conformément au Règlement 45-106 sont publiées ci-dessous tel que fournies par les émetteurs concernés. Il est de la responsabilité des émetteurs de fournir une information adéquate et l'Autorité ne saurait être tenue responsable de quelque lacune ou erreur que ce soit dans ces déclarations.

SECTION RELATIVE AUX SOCIÉTÉS

Nom de l'émetteur	Date(s) du placement	Nombre et type de titre émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteur(s)		Dispense(s) invoquée(s) (Règlement 45-106)
				QC	Hors QC	
Noveko International Inc.	2008-07-17 et 2008-07-18	840 000 actions ordinaires catégorie A	3 226 800 \$	2	1	2.12
Personics Holdings, Inc.	2008-06-05	24 unités	1 008 000 \$	1	3	2.3
Pétrolia Inc.	2008-06-06	4 233 333 unités	6 349 999,50 \$	1	27	2.3
Remstar Resources Ltd.	2008-07-16	340 000 actions ordinaires et 340 000 bons de souscription	170 000 \$	1	2	2.5
Sino-Forest Corporation	2008-07-23	billets	300 000 000 \$ US	1	2	2.3
Thermal Energy International Inc.	2007-03-31	1 350 000 actions catégorie A	189 000 \$	1	5	2.3
Thermal Energy International Inc.	2007-12-07 et 2007-12-31	1 875 000 actions catégorie A et 1 517 500 unités	1 017 750 \$	2	16	2.3
Union Agriculture Group Corp.	2008-07-22	48 571 203 actions ordinaires et 48 571 203 droits	67 999 685 \$	1	62	2.3
Walton AZ Silver Reef 2 Investment Corporation	2008-07-23	112 899 actions ordinaires	1 128 990 \$	5	39	2.3 / 2.9
Walton TX South Grayson Investment Corporation	2008-07-24	136 376 actions ordinaires non-votantes	1 363 760 \$	1	59	2.3 / 2.9

Nom de l'émetteur	Date(s) du placement	Nombre et type de titre émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteur(s) QC / Hors QC		Dispense(s) invoquée(s) (Règlement 45-106)
Whitemud Resources Inc.	2008-06-26	2 143 000 bons de souscription spéciaux	15 001 000 \$	7	23	2.3 / 2.10

SECTION RELATIVE AUX FONDS D'INVESTISSEMENT

Aucune information.

Pour de plus amples renseignements relativement aux placements énumérés ci-dessus, veuillez consulter les dossiers disponibles à la salle des dossiers de l'Autorité.

6.6.4 Refus

Aucune information.

6.6.5 Divers

Vaaldiam Resources Ltd.

Vu la demande présentée par Vaaldiam Resources Ltd. (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 6 août 2008 (la « demande »);

vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »);

vu la délégation de pouvoirs, prononcée par le président-directeur général, sous le numéro 2006 PDG-0138 telle que modifiée par les décisions 2007-PDG-0093 et 2008-PDG-0091;

vu la subdélégation de pouvoirs faite par Louis Morisset, surintendant aux marchés des valeurs, datée du 29 juillet 2008 en faveur de Josée Deslauriers, directrice des marchés des capitaux, laquelle est valable pour la période allant du 30 juillet au 22 août 2008 inclusivement;

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

vu le *Règlement 14-101 sur les définitions* et les termes définis suivants :

« nouveau rapport technique » : le rapport technique intitulé *Technical Report RST Diamond Exploration Property and Duas Barras Diamond Mine, Minas Gerais State, Brazil Presenting Details of Diamond Resources Compliant with Canadian National Instrument 43-101* daté du 31 juillet 2008;

« prospectus » : le prospectus simplifié de l'émetteur visant le placement de droits d'actions ordinaires;

« rapport technique initial » : le rapport technique intitulé *Technical Report – Duas Barras Diamond Project, Brazil Presenting Details of Diamond Resources Compliant with Canadian National Instrument 43-101* daté du 30 mars 2007;

vu la demande de l'émetteur visant à obtenir une dispense permanente de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi d'établir une version française du nouveau rapport technique (la « dispense demandée »);

vu les considérations suivantes :

1. l'émetteur est un émetteur assujéti dans les provinces de la Colombie-Britannique, l'Alberta, la Saskatchewan, le Manitoba, l'Ontario et le Québec;
2. l'émetteur a été constitué en vertu des lois de la Colombie-Britannique;
3. le 3 juillet 2008, l'émetteur a été dispensé de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi de traduire en français le rapport technique initial par la décision de l'Autorité portant le numéro 2008-SMV-0041;
4. le rapport technique initial était annexé à un document intégré par renvoi au prospectus provisoire;
5. le 3 juillet 2008, l'émetteur a déposé son prospectus provisoire;
6. suite au dépôt du prospectus provisoire, l'émetteur a préparé le nouveau rapport technique et désire modifier le prospectus afin d'intégrer ledit rapport technique par renvoi;
7. l'émetteur prévoit déposer son prospectus définitif le ou vers le 8 août 2008;
8. tout document intégré par renvoi dans un prospectus fait partie intégrante de celui-ci et, en vertu de l'article 40.1 de la Loi, ce document doit être établi en français ou en français et en anglais;
9. le nouveau rapport technique n'est pas un document normalement intégré par renvoi dans un prospectus et son intégration n'est pas prévue par la législation en valeurs mobilières;
10. tous les documents pour lesquels une version française est exigée par la législation en valeurs mobilières seront traduits;

vu les représentations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense demandée.

Fait à Montréal, le 8 août 2008.

Josée Deslauriers
Directrice des marchés des capitaux

Décision n°: 2008-SMV-0047

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet

www.canlii.org/fr/advancedsearch.htm, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour à l'étape 3 - Date de décision, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées à l'étape 4 – Compétences, cocher le choix « aucune » à l'étape 5 – Législation, cocher le choix « aucune » à l'étape 6 – Cours, cocher le choix « valeurs mobilières » à l'étape 7 – Tribunaux administratifs et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».